

# Compte rendu de séance du 18 septembre 2014

Convocation du 10 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 septembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. BUISSON A. CHAIGNEAU V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIMONNET D. SIONNET C. TANGUY J.N.

**Absents excusés:** DROUARD V. (a donné pouvoir à BAUDOUIN D.). ROMANTEAU SACHOT L. (a donné pouvoir à PROUST A.M.)

Madame GRAVIER Magalie a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation projet « Fripon » par l'association Les Têtes en l'Air
2. Litige Chauvin/Commune : renonciation au congé délivré au GAEC Chauvin et demande de dommages et intérêts et d'indemnités par les Consorts Chauvin
3. Personnel : ouverture de postes pour les APS et création régie communale
4. Tarifs et bilan garderie scolaire
5. Effacement réseau Le Grand-Mauduit, tranche 2 : convention SIEDS et devis travaux France Télécom
6. SMAEP 4B : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et modification des statuts
7. Intercommunalité : transfert des pouvoirs de police
8. Questions diverses

## **1 - PRESENTATION PROJET « FRIPON » PAR L'ASSOCIATION « LES TETES EN L'AIR »**

Les Têtes en l'Air ont une réputation nationale et proposent d'être un des 100 postes d'observations du ciel nocturne qui veulent mailler le territoire français. La population serait invitée à participer à l'aventure des trajectoires des étoiles filantes et à la traque des météorites sur un programme de grande envergure de plus de 10 ans. Les pierres ferreuses étant instructives pour la compréhension du système solaire et même de l'origine de l'univers. Une petite caméra inversée pourrait être installée au-dessus de la mairie. Dans un deuxième temps, on pourrait envisager un véritable observateur sur le site approprié de Terre-Neuve.

## **2 - CONTENTIEUX GAEC CHAUVIN/COMMUNE DE MARIGNY 2014-9-8**

En décembre 2012, la commune de MARIGNY est devenue propriétaire d'une parcelle de 20 000m<sup>2</sup> en utilisant son droit de préemption.

La commune pouvait alors exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle classée en zone NAH du P.O.S. en vigueur à cette date.

Lors de la révision de notre POS en PLU, la parcelle concernée était classée en AUephys pour 10 000 m<sup>2</sup> et en AP pour les 10 000 m<sup>2</sup> restants. Le PLU a été approuvé le 18 juillet 2013 et rendu exécutoire le 24 juillet 2013.

A la suite de notre achat, Maître MENIN faisait remettre par huissier, le 28 décembre 2012, un congé au fermier pour disposer de notre bien afin d'y installer un local technique. Ce congé portait alors sur la totalité de la parcelle, soit 20 000 m<sup>2</sup>.

Les consorts CHAUVIN contestaient ce congé, car les 10 000 m<sup>2</sup> classés en secteur AP du PLU ne pouvaient faire l'objet d'une reprise par la commune. Appelée devant le Tribunal

paritaire des baux ruraux, la commune, entend renoncer au congé donné au GAEC CHAUVIN pour l'ensemble des 20 000 m<sup>2</sup>.

La commune, compte tenu des circonstances dans lesquelles le Tribunal a été saisi et considérant qu'elle n'est pas responsable de l'erreur commise, demande au Tribunal de rejeter la demande de dommages-intérêts et la demande d'article 700 des consorts CHAUVIN.

## **2 - CONTENTIEUX GAEC CHAUVIN/COMMUNE DE MARIGNY 2014-9-9**

Par délibération en date du 18 septembre 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, a procédé au retrait du congé donné au GAEC CHAUVIN pour la parcelle de 20 000 m<sup>2</sup>.

A la suite de cette décision, le conseil municipal charge le maire de donner un nouveau congé au GAEC CHAUVIN pour la parcelle de 10 000 m<sup>2</sup>, cadastrée YH N°37 et classée en secteur AUephs de notre PLU.

Le nouveau congé sera établi par Maître MENIN, Notaire à Beauvoir sur Niort.

## **3 - PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTES POUR LES APS**

Le conseil municipal a décidé d'ouvrir 5 nouveaux postes pour les APS. Avant la rentrée 2014, la commission scolaire s'est réunie 5 fois pour établir un planning sur 6 semaines consécutives afin que les groupes de 14 enfants soient stables et puissent, au fil de l'année, participer à toutes les activités. Les mardis, jeudis et vendredis, de 15 h 30 à 16 h 30, ont lieu des jeux de cour, du dessin, de la peinture, de l'informatique, du chant, cuisine et danse folklorique. Une réunion avec les animateurs aura lieu le 10 octobre et avec les parents le 17 octobre. Des délégués enfants seront désignés dans chaque groupe pour recueillir leurs avis. Une commission étudiera le Projet Educatif Territorial.

## **ACTIVITES PERISCOLAIRES 2014-9-1**

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, des APS ont lieu tous les mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30, à compter de la rentrée de septembre 2014.

Afin d'assurer aux enfants un maximum d'activités de bonne qualité avec du personnel en conséquence, le conseil décide de demander à chaque famille une participation de 20 € par enfant et par an

## **4 – TARIFS ET BILAN GARDERIE SCOLAIRE 2014-9-2**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2014/2015. Ces tarifs sont les suivants :

- Matin OU soir : 2.00 €
- Matin ET soir : 3.20 €
- Après 18 h 30 : 5.00 €

Par ailleurs, la garderie du matin débutera à 7 h 30 au lieu de 7 h 15 à compter de la rentrée 2014.

La garderie 2013/2014 présente un déficit de 2 000 €

## **5 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT VILLAGE DU GRAND-MAUDUIT 2014-9-3**

Pour les travaux d'aménagement du village du Grand-Mauduit, route des Essards, tranche 2, le conseil accepte les devis :

- Du SIEDS pour l'enfouissement des réseaux électriques : participation de la commune 31 486.04 € HT. Il autorise le maire à signer la convention correspondante.
- De l'entreprise BOUYGUES Énergies et Services pour les travaux de génie civil France Télécom d'un montant de 23 456.93 € TTC.

La commune prendra en charge le remplacement des appareils d'éclairage public.

## **6 – SMAEP 4B**

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2014-9-4**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2013 du SMAEP 4B Production et Distribution sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### **Modifications des articles 1 et 6 des statuts du SMAEP 4B**

**2014-9-5**

Vu la demande d'adhésion des communes de Bouin, Caunay, La Chapelle Pouilloux, Clussais la Pommeraie, Hanc, Limalonges, Lorigné, Mairé l'Evescault, Melleran, Montalembert, Montjean, Pers, Pioussay, Plibou, Sauzé Vaussais ;

Vu la délibération du Syndicat Rom Bouleure du 6 mars 2014 décidant sa dissolution ;

Vu la délibération du Syndicat SMAEP 4B en date du 25 juin 2014 acceptant l'adhésion de ces communes ;

Madame, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la décision du SMAEP 4 B en date du 25 juin 2014 de modifier ses statuts du SMAEP 4 B comme suit :

**Article 1** : Il est constitué entre les communes de Les Alleuds, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Beauvoir sur Niort, Belleville, Boisserolles, **Bouin**, Brieuil sur Chizé, Brioux sur Boutonne, Brûlain, **Caunay**, Celles sur Belle (pour Montigné et une partie de Verrines), Chail, **La Chapelle Pouilloux**, Chef-Boutonne, Chizé, **Clussais la Pommeraie**, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fors, Gournay-Loizé, **Hanc**, Juillé, Juscorps, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, **Limalonges**, **Lorigné**, Lusseray, **Mairé l'Evescault**, Maisonnay, Marigny, Mazières sur Béronne, **Melleran**, **Montalembert**, **Montjean**, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, **Pers**, **Pioussay**, **Plibou**, Pouffonds, Prissé la Charrière, St Etienne la Cigogne, Saint Génard, St Martin les Melle (pour une partie seulement), Saint-Médard, St Romans les Melle, St Romans des Champs, **Sauzé Vaussais**, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers en Bois, Villiers sur Chizé, , et les syndicats d'alimentation en eau potable de Fontenille – St Martin d'Entraigues et de Loubigné, un syndicat mixte qui prend la dénomination de syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B.

**Article 6** : Le bureau est composé du Président, des vice-Présidents et de délégués élus par le Conseil Syndical à concurrence de 21 membres au total.

Conformément à l'article L.5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications des articles 1 et 6 des statuts telles que définies ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion de ces communes ;
- accepte les modifications des articles 1 et 6 des statuts

### **7 – INTERCOMMUNALITE : Transfert des pouvoirs de police**

**2014-9-7**

Le conseil accepte le transfert des pouvoirs de police au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, excepté celui de la police de circulation et du stationnement et la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis.

### **VENTE D'UN TERRAIN ROUTE DE PERE**

**2014-9-6**

Par délibération en date du 12 septembre 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en vente le terrain dont la commune est propriétaire 12 route de Péré à Marigny.

Le Maire informe le conseil que la SCI KINESIDEL, dont le siège social est 33 rue de la Treille à Chizé, et le gérant Mr Marc GOURDEL se porte acquéreur de cette parcelle afin d'y créer un cabinet de kinésithérapie.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires en l'étude de Maître MENIN, Notaire à Beauvoir sur Niort. Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

### **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MARIGNY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MARIGNY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MARIGNY soutient les demandes de l'AMF

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société A3 WEB de Cholet concernant la refonte du site internet, pour la somme de 1 980 € TTC. Il en coûtera également à la commune la somme de 180 € par an pour l'hébergement du site.

### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil accepte par 12 oui, 2 non et 1 abstention l'insertion d'un article sur la réorganisation de la paroisse dans le Martignacais
- Création de groupes de travail
  - PAVE (Plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces) : Didier GUILLOTEAU, Magalie GRAVIER, Alain BUISSON et Julien MORIN POUGNARD. Une première réunion est fixée le vendredi 10 octobre à 14 heures.
  - PEDT (Projet éducatif territorial) : Jean-Noël TANGUY, Louis GRIJOLOT, Christelle SIONNET, Delphine SIMONNET, Anne-Marie PROUST, Vincent DROUARD et Line SACHOT. Première réunion le 2 octobre à 18 heures.

**Le Président,  
Les membres du conseil municipal**